

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 29 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 mars 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 35
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, Jean BRIARD, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230329-20 : EJ_DSP_FAMILLES RURALES AUGMENTATION DU NOMBRE DE PLACES

Contexte

La fréquentation des structures d'accueil de Villers-Bocage et de Val d'Arry est en augmentation.

	Taux de fréquentation 2022
ALSH Villers-Bocage	72 %
ALSH Val d'Arry	91%

Conformément à la convention de délégation de Services Publics, la capacité d'accueil des ALSH est limitée en nombre de places.

Face à la demande croissante des inscriptions, l'association Familles Rurales est dans l'obligation de refuser la garde d'enfants. Les rejets de ces inscriptions causent le mécontentement des parents qui se retrouvent sans mode de garde pour leurs enfants.

Dans ce contexte, Pré-Bocage Intercom propose un avenant à la convention de délégation de Service Public afin d'augmenter la capacité d'accueil des structures de Villers-Bocage et de Val d'Arry.

Capacité d'accueil (Toute l'année)	Prévu dans la DSP	Proposition d'avenant	Différence
ALSH Villers-Bocage	60 places	72 places	+ 12 places
ALSH Val d'Arry	36 places	49 places	+ 13 places

Pour l'année 2023, en se projetant sur ces augmentations de capacité d'accueil et des taux d'occupation conséquents nous obtenons :

	Contribution PBI 2022 Prix (en € /henf)	Contribution PBI 2023 Prix (en € /henf)	Subvention 2022	Subvention 2023 (SANS augmentation du nbr de places)	Subvention 2023 (AVEC l'augmentation du nbr de places)	Impact budgétaire
ALSH Villers-Bocage	2.08€	2.13€	113 302€	116 025€	135 497€	+ 19 471€
ALSH Val d'Arry	2.02€	2.06€	69 704€	71 084€	92 491€	+ 21 407€

Soit une somme de 40 878 euros de contribution supplémentaire concernant les accueils jeunes gérés par Familles Rurales pour l'année 2023.

Le projet d'avenant N°1 Délégation de Service Public des activités jeunesse est disponible sur l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** l'augmentation des capacités d'accueil de Villers-Bocage et Val d'Arry ainsi que la contribution supplémentaire de Pré-Bocage Intercom
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230329-20230329-20_DEL-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023